

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 10 FÉVRIER 2009

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 10 février 2009 à 20 heures.

Sont présents :

M. Éric Maltais, conseiller
M. Rosaire Dufour, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Marc Bussièrès, directeur du service des loisirs

NO. 8928-02-09 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en reportant à une séance ultérieure l'avis de motion relatif au règlement sur les PIIA et avec la mention « affaires nouvelles ».

NO. 8929-02-09 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS PRÉCÉDENT

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise le vendredi 6 février 2009.

Procès-verbal transmis :

- Assemblée ordinaire du mardi 20 janvier 2009

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que ce procès-verbal soit accepté.

NO. 8930-02-09 COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2009

Les comptes à payer du mois de janvier 2009 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 752 542.74 \$, certificat de crédit no. 09-02-0043 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 10 FÉVRIER 2009

NO. 8931-02-09 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte les délégations et représentations suivantes :

- | | |
|--|-----------|
| • Canards Illimités Charlevoix (2 X 60 \$)
<i>Souper bénéfice du 21-03-2009</i> | 120,00 \$ |
| • Musée de Charlevoix (2 X 100 \$)
<i>Vins et fromages du 07-03-2009</i> | 200,00 \$ |

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 8932-02-09 AFFECTATIONS DE DÉPENSES DE L'ANNÉE 2008 À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ AU 31-12-2007

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2008, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Rémy Guay, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que les sommes suivantes dépensées au cours de l'année 2008 soient appropriées au surplus non affecté au 31 décembre 2007.

◇ Édifice H. Ville (<i>réaménagement salle conseil</i>)	867.11 \$
◇ Édifice H. Ville (<i>portes</i>)	2 826.15 \$
◇ Mur de soutènement	132 891.01 \$
◇ Éclairage de rues	796.12 \$
◇ Équipement eau potable (<i>génératrice</i>)	6 628.69 \$
◇ Immo. Terrain de jeux (<i>jeux d'enfants</i>)	8 602.91 \$
◇ Terrain Soccer	3 299.75 \$
	<hr/>
	155 911.74 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 8933-02-09 APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ AU 31-12-2007 (RÉSERVES)

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2008, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n'étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser l'appropriation des sommes dépensées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que les sommes

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 10 FÉVRIER 2009

suivantes dépensées au cours de l'année 2008 soient appropriées au surplus affecté au 31 décembre 2007, soit aux réserves et fonds suivants et aux montants indiqués :

Surplus affecté eau potable	-383.03 \$
Surplus affecté fibre optique	1 120.83 \$
Surplus affecté parc industriel	5 862.15 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 8934-02-09

TRANSFERT DU SURPLUS ACCUMULÉ AU SURPLUS AFFECTÉ

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la ville de Clermont a affecté certaines sommes d'argent provenant de son surplus accumulé à des affectations précises;

CONSIDÉRANT QUE ces affectations permettent de réserver certaines sommes à des ouvrages définis ou à des immeubles qui nécessiteront ultérieurement d'importants déboursés;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que pour l'année financière 2008, la Ville de Clermont transfère de son surplus accumulé les sommes suivantes au surplus affecté identifié :

Surplus affecté P.A.A.T.	83 978.38 \$
Surplus affecté parc industriel	10 600.07 \$
Surplus affecté infrastructure eau potable	66 721.41 \$
Surplus affecté compresseurs - aréna	30 000.00 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 8935-02-09

VENTE DE TERRAIN À ANNIE GAUTHIER ET MARC SAVARD

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu la Ville de Clermont vend à madame Annie Gauthier et monsieur Marc Savard, 115 rue du Ravin, La Malbaie, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 062 351 du cadastre du Québec dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 862,0 mètres carrés, pour un coût total de 15 081,23 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 3 février 2009.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Mme Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir, le prix et à donner quittance.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Annie Gauthier et monsieur Marc Savard, 115 rue du Ravin, La Malbaie (Québec) G5A 1W8, ainsi qu'au notaire Lise Robitaille, 157, boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 10 FÉVRIER 2009

NO. 8936-02-09

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2009 DE L'OMH DE CLERMONT

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que les membres du conseil municipal de la Ville de Clermont acceptent les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Clermont pour l'année financière 2009 se détaillant comme suit :

Revenus :	146 494 \$
Dépenses :	391 028 \$
Déficit annuel :	244 534 \$
Participation municipale 10 % :	24 453 \$

QUE la présente résolution soit adressée à la Société d'Habitation du Québec, 1054 rue Conroy, Aile Saint-Amable, 4e étage, Québec, G1R 5E7 ainsi qu'à l'Office municipal d'habitation de Clermont, C.P. 239, Clermont, G4A 1K1.

NO. 8937-02-09

ADOPTION DU RÈGLEMENT VC-408-09

ATTENDU QU'IL est nécessaire de procéder au raccordement de certaines résidences de la rue des Vieux-Moulins au service d'égout municipal et au réseau d'eaux usées et de procéder à la stabilisation de la chaussée d'une section de cette rue ;

ATTENDU QUE ce projet s'inscrit comme priorité no. 1 dans le cadre du programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence ;

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneur sont requis pour mener à bien lesdits travaux ;

ATTENDU QUE le coût des travaux susmentionnés, y compris les frais incidents (plans, devis, surveillance, contrôle qualitatif, arpentage, les frais légaux), est estimé à 983 000 \$;

ATTENDU QU'IL est devenu également nécessaire de procéder à l'achat d'un camion citerne autopompe, d'une camionnette et de divers équipements pour le service des incendies ;

ATTENDU QU'IL est aussi requis d'acquérir un camion pour le service des travaux publics ;

ATTENDU QUE le coût total de l'acquisition de ces véhicules et équipements est estimé à 500 000 \$;

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer une partie du coût des travaux et des acquisitions ;

ATTENDU QUE l'avis de présentation de ce règlement a été préalablement donné lors de la séance du conseil tenue le 13 janvier 2009 ;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 10 FÉVRIER 2009

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont adopte le règlement VC-408-09 « *Décrétant un emprunt afin de procéder à des travaux d'infrastructures sur la rue des Vieux-Moulins ainsi qu'à l'acquisition de machinerie et accessoires* » tel que produit et inscrit au livre des règlements de la Ville de Clermont et autorisant un emprunt de 894 650 \$.

NO. 8938-02-09 PROGRAMME PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTE 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont présente les projets suivants dans le cadre du programme Placement Carrière Été 2009 :

- Préposé à l'entretien des parcs et terrains
- Préposé à la tonte des pelouses
- animateur – loisirs

QUE la présente résolution soit adressée au Développement des Ressources humaines Canada, Programme Placement Carrière Été, 330 rue de la Gare-du-Palais, C.P. 4700, Québec, Québec G1K 9E4 ainsi qu'à la direction régionale d'Emploi-Québec.

NO. 8939-02-09 VARIATION BUDGÉTAIRE AU 31-01-2009

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a adopté le règlement VC-406-08 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire;

ATTENDU QUE l'article 2 détermine le pouvoir accordé aux employés d'autoriser des dépenses, dans les limites approuvées pour chacun des postes budgétaires dont il a la responsabilité, selon la politique des variations budgétaires en vigueur;

ATTENDU QUE par sa résolution no. 8838-08-08, la Ville de Clermont adoptait la politique de variations budgétaires applicable dans le cadre du règlement VC-406-08;

ATTENDU QUE le directeur des travaux publics a demandé une variation budgétaire afin de procéder à l'achat d'un équipement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3.5 de la politique de variation budgétaire, la directrice générale procède au dépôt de la liste des variations budgétaires autorisées;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que le conseil municipal accepte le dépôt de la liste de variation budgétaire au 31 janvier 2009.

# Grand-livre DE	# Grand-livre A	DESCRIPTION DU COMPTE	DÉBIT	CRÉDIT
22 325 11 725		Équip. transport-outils garage		1 700.00 \$
	22 325 14 725	Coffre aluminium	1 700.00 \$	

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 10 FÉVRIER 2009

**NO. 8940-02-09
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 25.

Jean-Pierre Gagnon, maire

**Brigitte Harvey
Directrice générale**

Le procès-verbal de l'assemblée du mardi 10 février 2009 se poursuit par le détail des chèques émis au cours du mois de janvier 2009.